



Toulouse, le

08 FEV. 2018

Déclaration d'intention d'élaboration du Schéma Régional Biomasse

Au titre de l'article L.121-18 du code de l'environnement

Le préfet de région et la Présidente de la Région Occitanie engagent les travaux de co-élaboration du Schéma Régional Biomasse, tel que prévu par l'article 197 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ce schéma définira, en cohérence avec le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs de développement de la biomasse.

Conformément au décret n° 2016-1134 du 19 août 2016, le Schéma Régional Biomasse comportera a minima :

- Un rapport contenant :
 - Un état des lieux des ressources biomasse disponibles, de la mobilisation des gisements et des flux (régionaux, interrégionaux, internationaux) et des usages énergétiques et non énergétiques de ces ressources,
 - Une analyse des politiques publiques ayant un impact sur cette situation et leurs perspectives d'évolution,
- Un document d'orientation contenant :
 - Des scénarios pour un développement et une gestion équilibrée et raisonnée de la ressource biomasse sur la région aux horizons de la programmation pluriannuelle de l'énergie,
 - Un plan d'actions qui aura vocation à intégrer dans leur majorité les 2 plans opérationnels -PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et PRFB- en cours d'élaboration,
 - Les modalités d'évaluation et de suivi.

Une Évaluation Environnementale Stratégique sera menée en parallèle de l'élaboration du Schéma Régional Biomasse. Il est prévu une adoption dudit schéma dans les 12 mois suivants la présente déclaration.

Le présent document vaut déclaration d'intention au titre de l'article L. 121-18 du code de l'environnement et sera publié sur les sites internet de la préfecture de région, des préfectures de département et de la Région Occitanie. Il sera affiché dans les locaux de la préfecture de région, des préfectures de département et de l'hôtel de Région.

Le préfet de la région Occitanie,

Pascal MAILHOS

La Présidente du Conseil Régional Occitanie

Carole DELGA